

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Villeurbanne (69100)

Réponses de Béatrice Vessiller, au nom de la liste « Europe Ecologie Les Verts »

— le 06/03/2020 à 17:58 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

La Métropole doit adopter un plan vélo. Etes-vous prêt à le soutenir et quelle sera l'ampleur de votre action à l'échelle communale en faveur du vélo ? Veuillez en décrire les principaux contours (budget d'investissement, moyens de fonctionnement, subventions, aides, etc.) ?

Prévoyez vous un budget participatif de projets pour impliquer les citoyens dans l'amélioration de leur cadre vie et au rééquilibrage des quartiers. Si oui, à combien s'élève t-il par an et par habitant ?

Oui nous soutiendrons dès le début du mandat l'adoption par la Métropole d'un plan vélo ambitieux pour Villeurbanne.

Principaux contours : un budget d'investissement de la Métropole de 360 M€ sur le mandat soit 60 M€ par an.

Le budget vélo sera donc de 42€ / an et par habitant.

Un budget participatif pour les projets qui impliquent les citoyens est prévu de 5 M€ sur le mandat et qui pourra être augmenté en cours de mandat (selon les demandes).

Action n°2 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

La désignation d'un interlocuteur vélo apparaît essentielle et facilitante. Si les mobilités actives et la voirie sont des compétences de la Métropole, la Ville de Villeurbanne a un rôle fondamental à jouer dans la mise en oeuvre d'un plan vélo ambitieux. A cet effet, la mise en place d'un comité vélo qui se réunit 4 fois par an apparaît un élément clé d'une politique vélo.

Cet espace d'échange pourra par exemple permettre d'établir la liste prioritaire des lieux à équiper d'arceaux vélo, de passer en revue les différents projets (ZAC ou autre) et de préparer les actions partenariales (événements ou autre), de faire le point sur les incitations et partenariats... Etes vous d'accord avec cette proposition et cette fréquence ?

Oui nous sommes en accord avec cette proposition. Un-e adjoint-e s en charge de la mobilité travaillera sur le développement du vélo avec l'appui d'un technicien « modes actifs ».

Action n°3 : je m'engage

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an.

Un comité modes doux se réunit à Villeurbanne deux fois par an en présence d'élus ; comité auquel les associations sont associées. Etes vous favorable au maintien ou encore à une modification de cette formule de concertation ?

Nous poursuivrons la concertation au travers de la commission modes actifs (ou comité vélo) qui se réunira tous les trimestres, avec la participation des associations qui promeuvent les modes actifs (piétons, cyclistes...). Cette commission aura aussi pour objectif d'être force de proposition à l'amont des projets d'aménagement pour Villeurbanne.

Action n°4 : je m'engage

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

La Formation des techniciens apparaît indispensable pour une action publique efficace. Cela concerne aussi bien les services en charge de l'aménagement, l'urbanisme et les mobilités que les effectifs de police municipale dans l'exercice de leur fonction et l'ensemble des techniciens amenés à intervenir sur la voirie, notamment pour les sensibiliser au respect des aménagements cyclables : par exemple les agents qui approvisionnent les écoles et cantines et ont la fâcheuse habitude de stationner sur les bandes cyclables... mais plus largement l'ensemble des agents municipaux pour notamment les sensibiliser à l'enjeu et aux opportunités offertes par le vélo pour la commune (volet social, santé, accès à l'emploi, autonomie, qualité de vie...). Vous engagez vous à mettre en place un plan de formation spécifique et généralisé ?

Oui, nous nous engageons à mettre en place des sessions de formations, y compris des sessions adaptées par métier. Nous nous engageons aussi à renforcer la brigade cyclable : former plus de policiers, et augmenter la fréquence de sortie des brigades à vélos pour atteindre une présence quotidienne toute l'année alors qu'elle n'existe pas l'hiver actuellement!

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°5 : je m'engage

Créer un réseau express vélo Le Réseau Express Vélo est un élément essentiel pour le développement à l'échelle métropolitaine de la mobilité responsable.

Quelle est votre ambition dans le mandat par rapport à cette proposition à l'échelle de Villeurbanne ?

X lignes, N kilomètres ?.

Dans le plan vélo interassociatif, 5 axes sont proposés pour Villeurbanne :

- L'axe nord-sud Doua-Colin-Republique-Totem-Maisons neuves
- L'axe nord-sud Caluire - Stalingrad/Tête d'Or - Brotteaux
- L'axe ouest-est : Charpennes - Doua - Croix Luizet
- L'axe ouest-est : Charpennes - Gratte Ciel - St Jean
- L'axe ouest-est : Part-Dieu - Totem - La Soie

Notre ambition REV pour le mandat : 2 lignes nord-sud et 3 lignes est-ouest (cf. plan du programme). Les tracés exacts seront définis en concertation avec les usagers. Il s'agira d'un objectif prioritaire de la commission modes actifs.

Action n°6 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Quels sont vos objectifs vis-à-vis des rues passantes qui ne sont pas ou partiellement équipées (André Philip, Pressensé, Stalingrad, Salengro, République...)?

Les bandes cyclables sont souvent encombrées par des véhicules en stationnement irrégulier. Qu'envisagez-vous pour y remédier ?

L'objectif prioritaire sera de résorber les points noirs et les demandes d'aménagements de l'enquête FUB « parlons vélo ». Le second objectif sera de traiter les autres points cités, en concertation avec les usagers. Cela fera aussi partie des objectifs prioritaires de la commission modes actifs.

Après un temps de prévention (information et sensibilisation), nous nous engageons à généraliser la verbalisation du stationnement illicite sur les bandes et pistes cyclables, en donnant le choix entre le paiement d'une amende ou d'assister à une opération de sensibilisation au partage de la voirie.

Action n°7 : je m'engage

Mettre le vélo au cœur du réaménagement des espaces publics :

- La place Charles Hernu (Charpennes) : Sur le podium des points noirs cyclables métropolitains, elle vient de faire l'objet de travaux additionnels au réaménagement du Cours Zola. Ces améliorations appellent à étudier dès à présent des travaux plus lourds pour faire de ce carrefour un espace sécurisé pour les cyclistes ?
- La ZAC Gratte-Ciel : les premiers travaux réalisés par la SERL n'ont pas intégré la dimension cyclable. Quelles actions entendez-vous mener pour que l'aménageur soit à la hauteur ?
- La ZAC St-Jean : Quelle place pour le vélo dans le futur quartier Saint-Jean et comment raccrocher celui-ci au centre ville (passerelle ou autre) ?
- Henri Barbusse et les Gratte-Ciel : quel statut pour le centre ville ? Zone de rencontre, zone piétonne ou autre ?
- Carrefour Stalingrad/Tête d'Or et Stalingrad/André Philip, Rond Point de la Doua...

Quelles sont vos priorités en la matière ?

Ces réaménagements nécessiteront la suppression de places de stationnement et de voies de circulation. Etes-vous prêt à soutenir ces transformations ?

Il y a des améliorations et des travaux lourds à engager sur la place Charles Hernu. Nous étudierons et améliorerons les aménagements cyclables sur de nombreux autres sites (ZAC Gratte Ciel, ZAC St Jean, Quartier de la Soie et son accès direct depuis GrandClément, Bd Stalingrad, rue Léon Blum, etc.). Nous proposerons une zone piétonne agrandie en centre-ville : Avenue Henri Barbusse (y compris Barbusse prolongée sur la ZAC centre-ville) et éventuellement rue Verlaine (selon tracé du tramway T6), avec autorisation de livraison sur certains horaires.

Des « vélo-rues » seront expérimentées sur les rues qui sont trop étroites (ex. Bienvenue) ; (il s'agit de rues résidentielles où la priorité est donnée à la circulation des vélos. Tout dépassement de cycliste y est interdit). Les réaménagements de rue en faveur des modes actifs pourront impliquer des suppressions de places de stationnement.

Action n°8 : je m'engage

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. Envisagez-vous de faire appel à ce fond (directement ou via la Métropole) et si oui pour subventionner quel dossier ? Exemple : Emile Zola vers Astrobale, CNEG et la Soie, Echangeur Croix Luizet, Lien avec les parcs de la Feysine et Tête d'Or.

Avec la Métropole, nous ferons appel au fond vélo pour mettre en œuvre certains aménagements lourds qui permettent de réduire les coupures urbaines (par exemple, pour une passerelle mode doux sur le périphérique ; accès rue Léon Blum-nouveau cimetière de Cusset vers la Soie ; accès cyclable facilité pour traverser la station de bus de Laurent Bonnevey depuis la passerelle qui part du Bd Emile Zola, et se rendre au centre nautique Etienne Gagnaire ou sur l'anneau bleu ; échangeur Croix Luizet ; liens facilités avec les parcs de la Feysine et Tête d'Or depuis le campus de la Doua et le quartier du

Tonkin).

Action n°9 : je m'engage

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture, déneigement... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

En cas de travaux (construction d'immeuble, travaux de voirie ou autre), les entreprises doivent être sensibilisées et engagées à maintenir la circulation des cyclistes comme celle des piétons. Comment envisagez vous d'améliorer ce point à travers la délivrance des autorisations et la vérification de leur respect ?

Remise en état des marquages au sol, jalonnement et revêtements de sol : quelles mesures prévoyez vous pour vous assurer de l'entretien des voiries ?

Nous réviserons l'arrêté municipal « Chantier qualité » du 21 juillet 2003 pour prendre en compte la continuité des itinéraires cyclables lors de la réalisation des chantiers (construction d'immeubles,...), et pas seulement des piétons (pas toujours respectés au demeurant) et automobilistes. Nous veillerons à cette continuité lors des permis de construire ou autorisations de travaux des concessionnaires de réseaux sous les voiries.

Nous encouragerons la remontée d'information sur l'état des voiries par les cyclistes et cela sera aussi un des points de vigilance des policiers municipaux à vélo. Une rubrique spécifique sera dédiée sur le sujet sur le site "j'alerte ma mairie" et ces demandes seront suivies et relayées par la mairie. L'entretien des voiries étant de la compétence de la Métropole, nous serons exigeants avec les services concernés pour donner suite à toutes les demandes exprimées.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°10 : je m'engage

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. En lien avec la Métropole, êtes-vous prêt à faire des arbitrages pour réduire la capacité des voiries, la vitesse, le stationnement des voitures et ce afin de sécuriser les déplacements à vélo ?

Nous sommes prêts à faire ces arbitrages pour sécuriser les déplacements des piétons et cyclistes.

Action n°11 : je m'engage

Pour lutter contre les accidents imputables au phénomène des angles morts, interdire - dès que la législation le permettra - les poids lourds non équipés de radars avancés de détection de cyclistes et piétons.

Nous sommes d'accord avec cette proposition, mais sans attendre, nous verrons avec la Métropole comment engager un travail de sensibilisation des transporteurs et de leurs chauffeurs.

Action n°12 : je m'engage

Réaménager les avenues qui sont à 2x2 voies en 2x1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos. A l'image du cours André Philip, Stalingrad, Bd du 11 novembre, Bd Laurent Bonnevey à la Feysine..., certains axes nécessitent une redistribution de l'espace public. Quelles méthode et objectifs proposez vous pour travailler avec la Métropole sur le sujet ?

Nous sommes d'accord avec le principe de réduire l'espace dévolu à la voiture sur les grands axes. Nous porterons à la Métropole de Lyon les besoins d'étude et analyse de terrain (ex. points de comptage des cyclistes) pour préparer les futurs aménagements, ainsi que des propositions de projets notamment sur les axes encore "semi-autoroutiers" dans la ville de Villeurbanne, notamment le Bd Stalingrad, Bd du 11 novembre, Bd Laurent Bonnevey à la Feysine, cours André Philip...).

Action n°13 : je m'engage

Transformer en boulevard urbain limité à 50 km/h : Etes-vous favorable à la transformation du Boulevard Laurent Bonnevey en boulevard urbain de sorte notamment à y inclure des transports en commun, carrefours à plat et aménagements cyclables ? Etes vous prêt à en faire la demande à la Métropole ?

La déclassification du périphérique en bd urbain est déjà inscrite au PDU et nous y sommes favorables. Nous demanderons à la Métropole d'engager les études nécessaires en ce sens.

Action n°14 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. A Villeurbanne, la vitesse met en danger les cyclistes, les piétons et notamment les enfants, tout en dégradant la qualité de l'air et générant du bruit et du stress. Le passage en ville 30 de villes comparables a montré de bons résultats (<https://ville30.org/>). Défendez vous le passage de Villeurbanne en ville 30 et si oui à quelle échéance et quels axes en seront exclus ?

Notre volonté est d'avoir une ville 30 à Villeurbanne. Nous demanderons une étude à la Métropole de Lyon pour sa mise en place dans le mandat et l'identification des axes à garder à 50 km/h, outre le bd Bonnevey.

Action n°15 : je m'engage

Réserver les zones suivantes aux modes actifs et aux transports en commun : Etes-vous favorable à la création d'une zone de rencontre sur l'avenue Henri Barbusse ?.

Nous sommes favorables à la piétonisation de l'avenue Henri Barbusse (y compris son prolongement dans le projet gratte-Ciel centre) et envisageons d'étendre en zone de rencontre les rues commerçantes adjacentes.

Action n°16 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Le sas vélo est un aménagement cyclable à part entière et d'une grande utilité pour le cycliste. Il se situe entre le feu tricolore et la ligne pointillée en amont de laquelle doivent s'arrêter les véhicules motorisés. Il permet aux cyclistes d'être mieux visibles des autres usagers de la route, en particulier les poids lourds qui tournent à droite. Il permet aussi aux cyclistes de se prépositionner sur la partie gauche de la chaussée pour tourner à gauche sans devoir traverser le flot de voitures en mouvement.

Le cédez-le-passage cycliste au feu permet aux cyclistes de passer au feu rouge, en laissant la priorité aux piétons et voitures ayant le feu vert. Les mouvements possibles sont indiqués sur le panneau et concernent généralement le tourne-à-droite.

Objectifs Plan vélo métropole de Lyon d'ici 2026 : Généraliser les cédez-le-passage cycliste au feu, les sas vélos aux feux et les double-sens-cyclables dans tout l'arrondissement et dans toute la ville. Etes vous en phase avec ces propositions ?

Nous sommes totalement en phase avec ces propositions. De plus, de la même manière que pour les stationnements illicites sur les bandes et pistes cyclables, nous envisageons de systématiser la verbalisation des automobilistes s'arrêtant sur le sas vélo (après un temps d'information et de sensibilisation).

Action n°17 : je m'engage

Se conformer à la législation en généralisant les double-sens cyclables dans les zones 30, notamment Generaliserez-vous les DSC dans les zones 30, et quels aménagements prévoyez-vous ?

Nous veillerons à ce que la législation soit respectée et nous travaillerons avec les services de la Métropole pour sa mise en application. Un diagnostic de l'existant sera réalisé en début de mandat. Nous mènerons des opérations de sensibilisation sur la partage de la rue. Nous expérimenterons des "vélos rues" (comme actuellement à Bordeaux) dans les rues trop étroites.

Action n°18 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. Quelle méthode envisagez vous pour quels résultats ?

Nous mettrons toutes les rues devant les écoles en zone de rencontre. Et nous engagerons des expérimentations dans les écoles volontaires avec des « rues sans voitures » (cf. Strasbourg). Nous mettrons des aménagements cyclables sécurisés devant les écoles. Nous souhaitons également que des agents de la police municipale soient régulièrement présents devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes pour éviter les infractions et sensibiliser les automobilistes.

Action n°19 : je m'engage

Étendre la zone de stationnement payant pour donner un avantage comparatif aux autres modes de déplacement.

A quel périmètre entendez vous fixer le stationnement payant ? Quelle stratégie vis à vis du stationnement résidentiel ? Comment envisagez vous d'encadrer le stationnement des scooters et deux-roues motorisés sur la voie publique ?

La stationnement payant sera étendu dans les secteurs où la pression est importante (Grand Clément...). Nous continuerons à installer des stationnements et parkings pour les 2 roues motorisés (à la place de stationnements automobiles). La brigade de policier municipale veillera à ce que les 2 roues motorisés ne se garent pas sur les arceaux vélos.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°20 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé aux cyclistes alors qu'ils sont (à l'échelle métropolitaine) 1 sur 2 à avoir déjà été victime d'au moins un vol de vélo, et 43 % ont été volés plusieurs fois selon l'enquête de Nova7 en juin 2019 auprès de 2 600 cyclistes. Le vol de vélos est le deuxième obstacle à la pratique du vélo, après l'insécurité routière. Il est possible de développer le stationnement sécurisé, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Qu'envisagez vous de faire ?

-Dans les quartiers : Perrallière, Les Buers, Croix Luizet, Tonkin, St Jean...

-Autour des équipements publics : MLIS (qui ne dispose actuellement pas même d'arceaux vélos), Cinéma Zola, Piscines et équipements sportifs (inégalement équipés)

-Autour des commerces et supérettes :

-Autour des écoles et collèges...

-Autour des pôles de transport : Charpenne, La Soie, Laurent Bonnevey, Gare de Villeurbanne, La Doua...

Nous allons poursuivre l'équipement systématique et en nombre suffisant d'arceaux vélo autour des équipements publics et des commerces. Des places de stationnement seront reconverties lorsque c'est nécessaire. Nous allons systématiser l'installation de stationnement vélo sécurisé dans les quartiers où les habitants ne disposent pas de parking vélo sécurisé (ex. dans les immeubles anciens), ainsi qu'à proximité des pôles de transport, et de santé. Les équipements, leur type et les lieux d'implantations prioritaires seront choisis avec les usagers.

Action n°21 : je m'engage

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. L'enquête de Nova7 en juin 2019 a établi que 72 % des cyclistes sont critiques du manque de solutions pour se garer dans la rue, et 66 % à proximité des lieux de loisirs. Une enquête réalisée par La Ville à Vélo auprès de 116 propriétaires d'un vélo-cargo et habitant de la métropole en septembre 2019 a évalué que seul 14 % estiment que les arceaux (quand ils existent et sont disponibles) répondent à leur besoin de stationnement sur voirie.

Objectif d'ici 2026 du plan vélo interassociatif : Tripler les arceaux sur la voie publique (50 000 arceaux) en prenant compte des besoins spécifiques des vélo-cargos dans le choix et le positionnement du matériel. Comment vous situez vous ?

Nous sommes d'accord avec l'objectif du plan vélo interassociatif pour tripler les arceaux sur la voie publique. Nous prendrons en compte, en concertation avec le comité vélo de la ville de Villeurbanne, les besoins spécifiques des vélo-cargos dans le choix et le positionnement du matériel (en particulier près des commerces et des équipements culturels et sportifs et de santé).

Action n°22 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. De nombreux cyclistes n'ont pas solution de stationnement adaptée à domicile (type local fermé) et se débrouillent comme ils peuvent selon l'enquête de Nova7 pour la Métropole en juin 2019 : 24 % garent leur vélo dans leur appartement, 14 % dans leur cave, 10 % sur leur balcon...

Comment entendez vous inciter les bailleurs et les copropriétés à créer ou agrandir un local vélo ?

Quelle mesure entendez vous mettre en place pour vérifier la conformité au PLUH des demandes de Permis de Construire sur le critère du stationnement vélo ?

Objectifs du plan vélo interassociatif pour 2026 :

> Quadrupler l'offre de stationnement sécurisé vélo (10 000 places) en prenant compte des besoins spécifiques des vélo-cargos dans le choix et le positionnement du matériel

> Financer un équivalent de Ecorenov pour la création de local-vélo dans les copropriétés et les entreprises.

> Promouvoir activement le programme Alvéole auprès des bailleurs sociaux (<https://programme-alveole.com>)

Nous souhaitons faciliter l'installation de stationnements fermés dans les parkings à proximité des habitations, des écoles et des commerces, et des centres de santé, ou dans les immeubles anciens non conformes.

Des box à vélo locatifs seront envisagés près des pôles de transport pour favoriser l'intermodalité. Nous encouragerons également les entreprises à développer un plan mobilité en lien avec la Métropole, nous les mettrons en contact avec les associations (ex: antenne locale de la Maison du vélo) qui peuvent les orienter dans cette démarche.

Action n°23 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Comment entendez-vous promouvoir le programme Alvéole pour développer le stationnement vélo sécurisé dans l'ensemble des écoles (<https://programme-alveole.com>) ?

Nous souhaitons installer des stationnements sécurisés dans les écoles, pour les trottinettes et vélos des enfants et du personnel. Nous équiperons également tous les équipements publics comme par exemple les centres sociaux, équipements sportifs, culturels et de santé. La mise en place de ces équipements devra, en concertation avec les équipes pédagogiques, intégrer la dimension durable et sociale (ex: équipements de récupération, réalisation par des entreprises d'insertion).

Action n°24 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

En êtes vous d'accord ?

Nous sommes d'accord pour mettre en œuvre, dès le début du mandat, l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons (cela permet de sécuriser encore mieux les sas-vélo et d'améliorer la visibilité), et de transformer ces places en stationnement vélo aux endroits où cela est utile.

Action n°25 : je m'engage

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Il est urgent de désengorger les villes des camions et repenser la logistique. Les vélos cargos permettent de transporter jusqu'à 500 kg.

Pour y parvenir, il faudrait soutenir les "boîtes à vélo" en augmentant et en élargissant l'aide à l'achat de vélo-cargo pour les professionnels, en déployant des solutions de stationnements, etc.

Qu'entendez-vous faire en la matière ?

Nous souhaitons encourager le développement d'alternative aux livraisons par camion. Nous proposerons un programme d'aide à l'achat de vélo-cargo - ou/et d'une remorque équipée - pour les professionnels. Des aires spécifiques de stationnement et livraison seront aménagées à proximité des commerces. L'implantation d'espaces de logistique urbaine (ELU) sera étudiée en concertation avec les entreprises, pour diminuer drastiquement le nombre de camions en ville. Nous échangerons avec les professionnels à vélo pour travailler en priorité sur les aménagements qui leur posent le plus de problèmes actuellement.

Action n°26 : je m'engage

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Entendez-vous subventionner l'achat de vélo, vélo cargo, VAE ou autre ? Si oui selon quels critères et à quelle hauteur ?

Nous souhaitons subventionner l'achat de vélo pour les publics ciblés, sous conditions de ressource. Ce programme s'appliquera en priorité à l'achat de vélo d'occasion en lien avec les associations vélos / d'insertion (ex. participation à la remise en état et à l'entretien).

Action n°27 : je m'engage

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Soutenir l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple). Pour développer le vélo sous toutes ses facettes, le déploiement des services de location de vélos, courte et longue durée, en complémentarité de l'offre actuelle de location de Vélo'v et Myvelo'v (location longue durée de VAE), est indispensable pour répondre à différents usages (vélos cargos, vélos pliants et remorques, sacoches, sièges enfants, vélos spéciaux, etc.) et pour toucher tous les publics (vélo enfants, tandems pour seniors et personnes en situation de handicap, etc.). Qu'envisagez-vous ?

Nous envisageons de nous rapprocher de loueurs pour les inciter à proposer plus de vélos pliants, cargo, VAE, remorques, etc. Pour encourager les villeurbannais à découvrir ces nouvelles possibilités, nous faciliterons l'organisation de journées découvertes pour tester les différentes offres. Dans notre programme Métropole, nous prévoyons une subvention pour l'achat d'un VAE pour les ménages qui délaisseront leur voiture.

Action n°28 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Comment entendez-vous :

> Mailler le territoire pour que tout Grand Lyonnais ait un atelier ou une vélostation à moins de 5 km du domicile ou du lieu de travail ?

> Mettre à disposition des locaux adaptés aux ateliers ?

> Soutenir une coordination des ateliers vélos (financement de postes par ex.) ?

> Organiser la fourrière à vélo pour aider à structurer et financer le processus de collecte des vélos abandonnés ?

> Décupler les vélos-écoles (pour les particuliers et pour les structures sociales, les personnes en insertion ou encore celle à destination des personnes à mobilité réduite) ?

Nous soutiendrons financièrement les associations de services vélo (vélos écoles, ateliers de réparation,...) et nous soutiendrons les implantations dans les quartiers, notamment dans les locaux inoccupés.

Action n°29 : je m'engage

Mettre des locaux à disposition de l'association L'association Cyclclub est à la recherche d'une solution de relogement. Qu'auriez-vous à lui proposer ?.

Nous aiderons le Cyclclub à trouver un local et, selon ses besoins, nous le soutiendrons financièrement dans son déménagement et sa nouvelle implantation.

Action n°30 : je m'engage

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville, la dotant notamment d'une machine à graver pour lutter contre le recel de vélos volés.

La Maison du Vélo est un outil indispensable à l'échelle Métropolitaine. Qu'envisagez-vous en matière d'hébergement (associations, atelier, véloécole...) pour disposer d'une structure similaire à Villeurbanne permettant de relayer les initiatives en faveur du vélo y compris dans les quartiers ?

Nous encouragerons les associations (ex : Cyclclub) ou institutions actuelles (ex : centres sociaux) à proposer ce service de gravure pour les vélos. Notamment lors des événements organisés sur la commune (bourse aux vélos, journée mobilité,...). Nous sommes d'accord sur le principe de la création d'une antenne relais de la Maison du Vélo métropolitaine. Nous proposerons une concertation sur cette question par exemple avec la MJC ou le CCO La Rayonne.

Promouvoir une culture vélo

Action n°31 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Former l'ensemble des élèves de primaire de la ville au savoir-rouler apparaît indispensable. Etes vous prêt à relayer le programme Alvéole dans les écoles primaires de la ville et si oui lesquelles ?

Nous mettrons en place dans notre projet éducatif un axe important autour du vélo : passage du savoir rouler pour tous les enfants de cycle 3, activité périscolaire autour du savoir rouler, apprendre à entretenir et réparer son vélo.

Action n°32 : je m'engage

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Qu'envisagez-vous en la matière ?

Les écoles seront progressivement équipées d'une flotte de vélos, de préférence d'occasion, qui seront entretenus par des ateliers associatifs de réparation de vélo et dans le cadre d'activités périscolaire "j'apprends à entretenir et réparer mon vélo." En plus, pour les enfants qui grandissent et les adolescents, le vélo contribue à leur autonomie, leur apprentissage de la mobilité en ville et évite notamment les « parents-taxis ».

Action n°33 : je m'engage

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Envisagez-vous d'en créer de nouvelles ?

Nous aménagerons un second circuit adapté en plus de celui de la rue de la Baisse, qui est insuffisant. Le lieu reste à définir mais il pourrait être à la place du parking payant situé derrière la MLIS. Cet aménagement sera utilisé par les groupes scolaires pendant le temps scolaire. En dehors du temps scolaire, il sera mis à disposition d'associations pour faire des ateliers d'apprentissage du vélo pour adulte comme cela est déjà fait par le centre social de Cusset par exemple.

Action n°34 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Et mettre en place des facilités permettant aux agents de se déplacer en vélo dans le cadre de leur service ? Lesquelles ?

Inciter les agents et élus à se déplacer à vélo sur leur trajets domicile-travail ou domicile-mairie, comment ?

Exiger de la Police Municipale que l'ensemble de ses tournées soient réalisés à vélo d'ici la fin du mandat ?

Nous sommes d'accord avec ces propositions. Béatrice Vessiller se déplace essentiellement à vélo au quotidien. De nombreux candidats de la liste se déplacent déjà à vélo, et plusieurs balades à vélo ont été organisées pendant la campagne pour la distribution de tracts. Comme nous l'avons indiqué plus haut, des policiers municipaux se déplaceront régulièrement à vélo.

Action n°35 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Y êtes vous favorable ?

Une étude en début de mandat sera réalisée pour étudier comment vraiment développer les services de livraisons municipales et autres services à vélo. Un accompagnement sera mis en place auprès des services ciblés.

Action n°36 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Quelle subvention annuelle vous engagez-vous à verser aux agents et selon quelles conditions ?

Le forfait mobilité durable sera proposé aux agents municipaux se rendant à vélo sur leurs lieux de travail. A noter que la ville possède déjà une flotte de vélos de service qu'elle met à disposition de ses agents. Cette flotte sera augmentée selon les besoins.

Action n°37 : je m'engage

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Impulser et suivre le lancement de lignes pédibus et de vélobus dans toute la ville. Quels sont vos objectifs chiffrés en la matière ?

Nous inciterons les familles à venir à l'école à pied ou à vélo, avec l'installation de stationnements sécurisés dans l'école, pour trottinettes et vélos des enfants et du personnel, avec la mise en place de pédibus et vélobus, et grâce à l'aménagement de pistes cyclables sécurisées aux abords des écoles. Cela va de pair avec les zones de rencontre et les rues sans voiture devant les écoles, vues à l'action 18.

Action n°38 : je m'engage

Créer une "journée sans voiture". Pour encourager les Villeurbannais et leur donner envie de se déplacer à vélo, il faut développer une culture du vélo urbain. Cela passe par l'organisation d'événements de grande ampleur : Convergence Vélo, Faites du Vélo, bourses aux vélos, etc. Etes vous prêt à organiser une journée sans voiture ? Et si oui sur quel périmètre ? Une manière efficace de sensibiliser les nouveaux arrivants consiste à leur proposer à l'occasion de leur arriver une visite de la ville à vélo. Etes vous favorable et disposé.e à l'organiser ?

Objectif d'ici 2026 : Multiplier les événements grand public pour toucher 100 000 personnes par an dans la métropole

Afin d'encourager la pratique du vélo, nous favoriserons l'organisation de bourses à vélo, convergences à vélo et balades à vélo à la découverte de la ville, notamment pour les nouveaux habitants. Nous souhaitons également développer les actions lors de la semaine du développement durable (début mai) ou bien durant la semaine de la mobilité (en juin) dont le point d'orgue sera un défi mobilité et une "journée sans voiture". Les écoles, collèges, établissements publics et entreprises privées seront encouragés à participer au défi mobilité. Nous souhaitons aussi réfléchir avec les associations concernées à une grande Fête autour du vélo.

Action n°39 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable Notamment sur le Cours Emile Zola, Emile Decorps, Pressensé/Iris mais également dans les quartiers.

Que pensez-vous de la vidéo verbalisation pour faire respecter aménagements cyclables et couloirs TC ?.

L'arrêt et le stationnement sur les aménagements cyclables mettent en danger les cyclistes, qui doivent se reporter sur les voies de circulation, parfois dans le sens inverse de circulation. Une surveillance active de la Police Municipale est prioritaire.

Nous ne sommes pas pour l'augmentation des caméras de vidéo-surveillance en ville. Lors des Assises de la sécurité et de la tranquillité que nous engagerons en 2020, nous discuterons avec les habitants, les associations, et la police, du « bon usage » des caméras et de leur éventuel redéploiement sur le respect des aménagements cyclables. Comme il a été énoncé plus haut, la verbalisation sera systématique lors de stationnement gênant sur les trottoirs, les infrastructures cyclables... après une période de sensibilisation. Grâce à la hausse du budget sur la sécurité, les effectifs de la police municipale seront plus nombreux. Celle-ci sera plus présente à vélo et à pied, et sera plus vigilante sur ces infractions.

Action n°40 : je m'engage

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : Dans leurs démarches d'aménagement d'espaces pour le stationnement, les inciter à faire des Plans de Mobilité Employeur, atelier mobile d'auto réparation, formation conduite à vélo en ville... Comptez vous les inciter financièrement, et à quelle hauteur ?

Nous nous engageons à favoriser l'adoption de Plan Mobilité Employeurs par les entreprises qui sont localisées sur le territoire de la commune, en lien avec l'antenne locale de la Maison du vélo et la Métropole de Lyon.

Commentaires généraux

Béatrice Vessiller et de nombreux co-listiers sont des cyclistes au quotidien. La culture vélo de EELV s'appuie sur une pratique réelle et une vision de la ville. Nous sommes convaincus que développer le vélo est une solution rapide et économe

qui contribue à la santé publique, en réduisant la pollution, à la santé des individus par l'activité physique, et à la préservation du climat par la baisse des émissions de gaz à effet de serre. Et cela, avec un cout d'argent public bien moindre que pour les autres modes motorisés. Le vélo, c'est bon pour la santé et bon pour le climat. Nous ferons de Villeurbanne une ville 100% cyclable !